

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les priorités de formation et modalités de financement définies par le Conseil de la Formation (CDF). Vous pouvez consulter le site de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine : <https://www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr/conseil-de-la-formation/>

VOTRE DEMANDE

Votre demande individuelle (formulaire original à télécharger sur notre site ci-dessus), complétée et signée par le stagiaire, doit impérativement parvenir au CDF par courrier en un seul envoi, accompagnée des documents indiqués ci-dessous, (cf. adresse ci-dessous) au plus tard 10 jours avant le début du stage.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Devis ou convention de formation de l'Organisme de formation – stagiaire (N° existence, coût, date de stage, lieu et adresse du stage...),
- Le programme pédagogique détaillé par journée de formation
- Le calendrier précis des jours et des horaires de formation,
- Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers (D1) de moins de 3 mois,
- Justificatif de référencement qualité de l'Organisme de Formation,
- Pour le(s) gérant(s) de SARL, joindre une copie des statuts de l'entreprise à jour, uniquement de la page 1 à celle qui précise la répartition des parts sociales
- Pour le conjoint associé : un justificatif d'immatriculation ou de cotisation au régime des indépendants pour l'année en cours,
- Pour l'auxiliaire familial : un justificatif de paiement des cotisations sociales payées par le Chef d'entreprise au nom du stagiaire délivré par l'URSSAF, pour l'année en cours.

Toute demande ne respectant pas ces conditions ne sera pas étudiée.

En fonction du lieu d'implantation de votre activité, votre demande est à retourner à l'adresse suivante :

<p>(zone : 24-33-40-47-64)</p> <p>CRMA Nouvelle-Aquitaine Conseil de la Formation 46 rue du Général de Larminat CS 81423 33073 BORDEAUX CEDEX Tel : 05 57 22 57 30 ou 05 57 22 57 32 Mail : conseilformation@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr</p>	<p>(zone : 19-23-87-16-17-79-86)</p> <p>CRMA Nouvelle-Aquitaine Conseil de la Formation 14 rue de Belfort CS 71300 87060 LIMOGES Cedex Tel : 05 55 79 45 02 Mail : a.bourret@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr</p>
---	--

SON INSTRUCTION

Si votre demande est éligible au financement du CDF (formations transversales liées au développement de l'entreprise), une notification vous sera adressée, où seront indiqués le montant de votre prise en charge et la référence de votre dossier valable pour les dates indiquées dans votre demande. Toutes modifications de dates doivent être notifiées par mail au Conseil de la Formation préalablement à la formation.

Si votre demande n'est pas éligible au financement du Conseil de la Formation, celui-ci vous en avertira par un courrier de refus. Il vous appartiendra alors de contacter un autre OPCO : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco> ou le **Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA)** à l'adresse suivante :

14, rue Chapon CS 81234 – 75139 PARIS Cedex
Tél : 01 53 01 05 22 - Fax : 01 41 43 15 63 ou 01 41 43 15 64
Courriel : accueil@fafcea.com
<http://www.fafcea.com/>